

MS. GALL. FOL. 231

Lord Tyrconnell et Chevalier de la Touche

I + 64 pp. + I · 340 x 205 mm. · XVIII^e siècle (après 1756) · France (?)

Manuscrit en bon état · Cahiers : 1 VI^{p.} 24 + 1 VII^{p.} 52 + 1 III^{p.} 64 · Réclames · Pagination originale, à l'encre noire · Réglure par pliage, pour les marges extérieure et intérieure. Longues lignes. Justification : (280-300 mm.) x (150-155 mm.) ; 20-26 lignes écrites · Une seule main. Corrections par le copiste · Page blanche : 64.

Reliure à coins (351 x 215 mm.) ; le dos en toile vert, les plats en papier marbré ; 4 nerfs plats ; les contre-plats et les gardes volantes en papier blanc ; ais en carton. Reliure exécutée à la Preussische Staatsbibliothek de Berlin. Auparavant, le manuscrit possédait probablement une autre reliure. Etant donné que le recto du premier feuillet et le verso du dernier sont un peu plus salis que les autres feuillets, il se peut que, pendant un certain temps, le manuscrit n'ait pas été relié.

Quelques erreurs semblent prouver que le copiste n'était pas francophone. La copie contenue ici a été exécutée au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, après 1756 – date des dernières additions par le Chevalier de la Touche (cf. infra). Le manuscrit a été inscrit au registre des acquisitions de la Preussische Staatsbibliothek de Berlin, le 27 juillet 1929, sous le numéro 1929. 131 (cf. la cote d'acquisition : *Acc. ms. 1929. 131*, à la p. 1) – en ce qui concerne sa provenance, on trouve, dans le registre en question, l'information suivante : « A. la Licorne, Paris VI ». Pour qui et pourquoi a-t-on exécuté cette copie ? Il n'est pas possible de fournir une solution à cette question étant donné que toutes les informations ont probablement disparu avec la reliure originale. Sur le plat initial, une pièce de cuir rouge avec la cote actuelle estampée en or : *Ms. gall. fol. 231* ; (p. 1) la cote actuelle ; (pp. 1, 63) estampilles de la Preussische Staatsbibliothek de Berlin.

LORD TYRCONNELL ET CHEVALIER DE LA TOUCHE : TABLEAU DE LA COUR DE BERLIN. (pp. 1-63) Texte. > *Tableau de la cour de Berlin envoyé à Versailles par M. T. le 27 X.^{bre} 1751* < *Le roy de Prusse est un composé de tous les contraires ... - ... ce qui fait qu'on y fraude les droits et qu'on les fait passer par la Pologne*. L'original de ce Mémoire a été achevé le 27 décembre 1751 par un certain *M. T.* (cf. p. 1). Il s'agit de Lord Tyrconnell (les sigles doivent donc être résolus comme *Monsieur Tyrconnell*), envoyé de France à Berlin – cf. le « Journal de l'Institut historique », t. V, Paris 1836-1837 (p. 13), où l'on trouve aussi l'édition de ce texte

(pp. 13-30) par M. Foisset, avocat à Beaume. En ce qui concerne le manuscrit édité dans le « Journal de l'Institut historique », remis à cet Institut par M. Foisset, provenant du patrimoine du Chevalier de La Touche, le mémoire de Lord Tyrconnell y est annoté par l'autre. Ces additions pouvaient se faire dans le temps, peu à peu. Le Chevalier de La Touche annotait le manuscrit encore en février 1756 – cf. *aujourd'hui, en février 1756* (p. 16 de l'édition, et p. 8 dans le ms. gall. fol. 231). L'exemplaire du Chevalier de La Touche est une copie en ce qui concerne le texte de Lord Tyrconnell, et constitue le manuscrit original pour ce qui est des additions. Dans l'édition, les passages qui lui sont propres ont été guillemetés. Le collationnement du ms. gall. fol. 231 avec l'édition du Mémoire a démontré que les passages marqués par l'accolade, dans le ms. gall. fol. 231, correspondent aux additions du Chevalier de La Touche, guillemetées dans le texte d'édition (sauf quelques exceptions). Le copiste était donc conscient des deux couches du Mémoire : le corps de celui-ci par Lord Tyrconnell et la part du Chevalier de La Touche. M. Foisset considérait comme probable que le cabinet de Versailles avait remis un exemplaire de ce Mémoire au Chevalier de La Touche qui avait pris son poste d'envoyé de France à Berlin, en septembre 1752, comme successeur de Lord Tyrconnell, mort en mars 1752, et c'est bien cet exemplaire qui aurait été annoté par le Chevalier de La Touche. Etant donné que les additions de celui-ci se font distinguer dans le ms. gall. fol. 231, il est probable qu'on ait fait cette copie à partir de son exemplaire. Alors, le présent manuscrit aurait une valeur égale à l'édition de ce texte, mais ne serait pas forcément supérieur à celle-ci. Soit le manuscrit aurait été copié sur l'édition. Difficile de l'établir avec certitude, sans disposer de l'exemplaire du chevalier de la Touche, mais seulement d'une édition basée sur celui-là.